CONVOCATION

L'an deux mil onze et le 5 mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le jeudi 10 mars 2011 à 20h00, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 10 mars 2011

L'an **deux mille onze**, le **dix mars** à 20h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: Mr Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mr Daniel PODETTI, Mr Pascal REDON, Mr Jacques

GALLAND, Mme Evelyne GRAVEY, Mr Jean-Bernard HERITEAU, Mr Alain BUJADOUX, Mr Olivier BERTRAND.

Absents: Mr Roland GALLAND, Mr Vincent LAVERGNE

M. Daniel PODETTI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du CR du 20 janvier 2010 :

Pascal REDON absent pour ce vote.

Pour	Contre	Abstention
6	1	1
	O.BERTRAND	A. BUJADOUX

Objet: Approbation des comptes administratifs

Les comptes administratifs sont présentés par S.PINGUET, 1ère adjointe. Un tableau récapitulatif de chaque Compte Administratif est remis à l'ensemble des Conseillers présents.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

- Budget principal

	Fonction	nnement	Investis	ssement	Ensen	nble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		29 953.93	47 203.29		47 203.29	29 953.93
Opérations de l'exercice	91 253.68	147 323.53	67 045.49	55 602.35	158 299.17	202 925.88
TOTAUX	91 253.68	177 277.46	114 248.78	55 602.35	205 502.46	232 879.81
Résultats de clôture		86 023.78	- 58 646.43			27 377.35
Reste à réaliser				9 584.00		9 584.00
TOTAUX CUMULES	91 253.68	177 277.46	114 248.78	65 186.35	205 502.46	242 463.81
RESULTATS DEFINITIFS		86 023.78	- 49062.43			36 961.35

Pour	Contre	Abstention
6	0	2
		A.BUJADOUX
		O.BERTRAND

Budget atelier

	Fonction	nnement	Investi	ssement	Ensen	nble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		2 614.92	800.33		800.33	2 614.92
Opérations de l'exercice		4 672.94		6 505.32		11 178.26
TOTAUX		7 287.86	800.33	6 505.32	800.33	13 793.18
Résultats de clôture		7 287.86		5 704.99		12 992.85
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		7 287.86	800.33	6 505.32	800.33	13 793.18
RESULTATS DEFINITIFS		7 287.86		5 704.99		12 992.85

Pour	Contre	Abstention
6	0	2
		A.BUJADOUX
		O.BERTRAND

Objet : Affectation des résultats

Budget principal

Excédent de fonctionnement de l'année 2010

Budget principal: 86 023.78 €

Affectation de cet excédent de fonctionnement pour le budget 2011 :

en section de fonctionnement au compte 002
 en section d'investissement au compte 1068
 : 35 186.78 €
 : 50 837.00 €

Déficit d'investissement : Ce déficit sera reporté au compte 001 du budget 2011

Budget principal: 58 646.43 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	2
		A.BUJADOUX
		O.BERTRAND

- Budget atelier

Excédent de fonctionnement de l'année 2010:

Budget atelier : 7 287.86 €

Affectation de cet excédent de fonctionnement pour le budget 2011 :

en section de fonctionnement au compte 002 : 2 236.86 €
 en section d'investissement au compte 1068 : 5 051.00 €

Excédent d'investissement: Cet excédent sera reporté au compte 001 du budget 2011

Budget atelier: 5 704.99 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	2
		A.BUJADOUX
		O.BERTRAND

O. BERTRAND déplore qu'autant d'argent soit laissé au budget atelier et non reversé au budget principal.

Monsieur DUMONTANT précise que la logique comptable évoquée sur le sujet par le trésorier n'est pas figée. Pour des investissements importants une partie de ces excédents pourrait être reversé au budget communal.

Objet: Vote des taux d'imposition budget 2011

Le Maire propose de ne pas augmenter les impôts cette année.

Les taux proposés sont les suivants :

Taxe Habitation: 5,63%
Taxe Foncier Bâti: 6,75%
Taxe Foncier Non Bâti: 46,07%

Pour	Contre	Abstention
8	0	1
		J.B HERITEAU

Objet : Orientations budgétaires

Le maire propose de discuter des différents projets pour l'année 2011.

Budget atelier:

Le faîtage de l'atelier sera refait pour 648.83 €

Budget principal:

Plusieurs projets sont envisageables:

- Routes de Chez Aufaure et de Rimareix : montant des travaux 40 673.57 € TTC

Ces travaux, prioritaires, seront inscrits au budget 2011. Des subventions (calculées sur le HT) ont été demandées :

DETR: 4 500.00 €
 Avance remboursable du département: 8 000.00 €
 FDAEC 2011: 3 292.00 €
 Autofinancement commune (TTC): 24 881.57 €

- Aménagement au terrain communal de toilettes sèches, aire de pique-Nique et poubelles.

O.BERTRAND souligne qu'une aire de pique nique pourrait être installée aussi sur la place de l'Eglise. E. GRAVEY estime que les deux emplacements seraient bien.

- Chauffage salle polyvalente :
- M. DUMONTANT rappelle les disfonctionnements du système de chauffage actuel. Depuis 4 mois le chauffage fonctionne correctement. Dossier en attente de devis pour voir les possibilités.
 - Réparations de l'Eglise :

Des travaux importants devront être envisagés. M. DUMONTANT propose de se consacrer tout d'abord à une $1^{\text{ère}}$ tranche de travaux correspondant aux réparations du clocher (couverture, maçonneries, fonctionnement des cloches). Une $2^{\text{ème}}$ tranche de travaux se ferait à la suite pour la couverture de l'Eglise en fonction des financements obtenus.

- Columbarium :

Ce dernier est commandé et sera installé au printemps. Alain BUJADOUX demande ou en est le projet d'installation d'une rampe d'accès entre les deux cimetières. Le Maire lui répond qu'elle sera installée cette année.

O. BERTRAND demande à M. DUMONTANT de faire le point sur le local préfabriqué du terrain communal. Monsieur le Maire l'informe qu'il a réuni la commission terrain communal ainsi que les associations et que ces dernières ont décidé de le consolider pour stockage de divers matériel avec la participation de la commune pour la fourniture des matériaux.

Objet : Classement de la voirie

Le Maire informe l'assemblée que le classement de la voirie date de la fin des années 1970 et qu'il est nécessaire de le reconstituer afin d'avoir un état à jour. Le classement sera fait dans le cadre de l'ATESAT, service de la Direction Départementale des Territoires qui risque de disparaître.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Objet : Mise en conformité de l'antenne collective bâtiment mairie

Le Maire rappelle le passage à la TNT le 29 mars 2011. La commune possède une antenne collective et il convient de faire le nécessaire avant cette date pour éviter l'écran noir aux locataires.

Il explique qu'il a fait venir un professionnel et que ce dernier a fourni un devis pour le réglage de l'antenne et l'installation de démodulateurs pour chaque locataire. Monsieur le Maire demande son avis au conseil quant à la prise en charge par la commune de ces travaux.

2 solutions sont possibles :

- Soit la commune prend en charge la totalité des frais (antenne et démodulateurs de chaque locataire)
- Soit la commune prend en charge les frais inhérents à l'antenne collective et les locataires règlent les frais liés à l'installation des démodulateurs.

Une discussion s'engage. Le Conseil estime que chaque locataire doit régler les frais liés à l'installation de leurs démodulateurs. L'installateur facturera les travaux à chaque locataire. Les frais de réglage de l'antenne collective restant à la charge de la commune.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Objet : Vente de biens de section à Sannegrand

Monsieur le maire informe que cette question a été traitée au dernier Conseil Municipal mais, le quorum n'étant pas atteint, il est nécessaire de revoter.

Melle Stéphanie PINGUET ne prend pas part au vote.

Monsieur le maire rappelle que Serge PINGUET désire acheter des biens appartenant aux sectionnaires de Sannegrand : parcelles AN 253, 258 et 266.

Pour ce faire, une élection de section doit avoir lieu.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur DUMONTANT à lancer la procédure.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Questions diverses

- Garde des urnes :

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de s'inscrire pour tenir le bureau de vote lors des élections du 20 mars.

- Course cycliste du 9 juillet 2011 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Vélo-club Aubussonnais organise une course cycliste sur les communes de Bellegarde et St Silvain Bellegarde le 9 juillet 2011 et qu'il est nécessaire de nommer des commissaires de course. Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès de la mairie.

- Lettre de Vincent LAVERGNE :

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur Vincent LAVERGNE concernant l'état de dégradation du chemin communal allant de la route de Mandonneix à la route de Bellegarde à Aubusson. Ce dernier sollicite l'aide de la Commune pour faire amener la pierre sur place. Il devra compléter un imprimé en mairie.

Monsieur DUMONTANT propose de convoquer la commission voirie courant juin pour étudier toutes les demandes concernant les chemins.

- Devis Fasciaux :

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a demandé un devis à l'entreprise Fasciaux pour le nettoyage des vitres de la salle polyvalente. Ce dernier s'élève à 90 €. Il demande son avis au conseil. Ce dernier approuve ce projet.

- Le point par rapport au presbytère :

Monsieur le maire informe le conseil que la publicité pour l'appel d'offre pour les travaux a été faite et que la date limite est fixée au 11 avril 2011. L'ouverture du bar restaurant se ferait peut-être fin 2011.

- Le point au village du Mont :

Monsieur le maire informe le conseil que lors de la visite de contrôle de la DDT en vue de l'attribution de la subvention exceptionnelle, il a été signalé une route anormalement embourbée. Le problème sera signalé aux utilisateurs par courrier.

Amendes de police :

La commune vient de percevoir les amendes de police des années 2005 et 2006 pour un montant de 964.50 €. Il propose de réfléchir sur les besoins de sécurité pour les amendes de police 2011.

- Commission sécurité salle polyvalente :

La commission de sécurité inspectera la salle polyvalente le 21 mars 2011. Tous les contrôles sont réalisés : ORPI pour la sécurité incendie et Cyrille DUPRADEAUX pour la sécurité électrique.

- Dossier VEYSSET:

Le Permis de Construire obtenu en janvier 2010 par monsieur VEYSSET pour du stockage de matériel sert aujourd'hui de bergerie. Les riverains ont signalé cet état anormal. La commune a prévenu l'intéressé par un courrier de mise en garde. Si la situation reste inchangée, une lettre de mise en demeure sera envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire,	Le Maire
20 000. 0. a.i. 0,	20 //(4